

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
en date du lundi 19 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 19 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 12 mars 2018

Date d'affichage : 20 mars 2018

Présents : R. LUCAS – M. DESPRES – C. BOUL – K. ROMET – O. BARREAULT – J.F PIQUET – G. EMERY
F. NORAS

Absents : F. BELLAT- M. CORBIN- M. LAMACHERE

Secrétaire de séance : O. BARREAULT

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fin du contrat aidé accordé à Monsieur Gérard GIRARD à la date du 22 mars 2018.

Le Conseil Municipal décide de demander le renouvellement dudit contrat auprès de Pôle Emploi jusqu'au 31 décembre 2018 et dans le cas où celui-ci ne serait pas renouvelé de faire un contrat à raison de 20h hebdomadaires jusqu'au 31 décembre 2018 à Monsieur Gérard GIRARD.

SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des demandes de subventions reçues en mairie.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

A.A.P.M.A. de Vallon – Maigné – Crannes	500 €
Coopérative scolaire de Maigné	300 €
Ecole Saint-Joseph de Vallon sur Gée 150 € par élève soit	750 €
UNC-AFN Section Tassé-Pirmil-Maigné	100 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017

- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 228 530,49 € Recettes : 287 617,00 €

Excédent de l'année : 59 086,51 €

Report Année N-1 :

Excédent de l'année N-1 : 241 496,77 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 300 583,28 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 45 168,69 €

Recettes : 49 727,87 €

Excédent de l'année : 4 559,18 €

Report Année N-1 :

Déficit de l'année n-1 : 25 105 ,37 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :- 20 546,19 €

RESTES A REALISER

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 20 546,19 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	20 546,19 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :	280 037,09 €
Report d'investissement (ligne 001) :	- 20 546,19 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2018

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	12.93 %
Taxe foncière (bâti)	11,50 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 551 437,09 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 261 381,19 €.

AMENAGEMENT RUE DE L'AVENIR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant la création d'îlots pour le stationnement rue de l'Avenir établi par l'entreprise COLAS. Ce devis s'élève à 1 229,00 € H.T soit 1 474,80 € TTC.

Le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise COLAS.

OUVERTURE DE POSTE

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 20h hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2018.

QUESTIONS DIVERSES

La commune de Vallon-sur-Gée demande s'il est possible de mettre à disposition un agent 1 journée par semaine, un de leur agent étant en arrêt de travail. Le conseil municipal répond négativement à cette demande.

La salle Georges Mauboussin et le restaurant scolaire seront loués au tarif habituel habitants ou hors commune dans le cadre d'une location avec l'Auberge de la Gée comme traiteur.

La séance est levée à 22h30.

R. LUCAS

M. DESPRES

F. NORAS

K. ROMET

C. BOUL

J.F PIQUET

O. BARREAULT

G. EMERY